



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Point presse



Vendredi 11 septembre 2009



Sommaire

- **Rapport annuel 2008 :
rapport d'activité et rapport financier**
- **Effet levier du plan de relance sur la
rénovation urbaine**
- **Programme Quartiers Anciens (PNRQAD)**
- **Insertion par l'emploi**
- **Perspectives 2010**



Rapport d'activité 2008

■ Accélération opérationnelle du PNRU

- **Transformations urbaines spectaculaires** bien visibles montrant l'articulation des logements, équipements et espaces publics, locaux d'entreprises et de services, voirie, transports publics...
- **Poursuite du partenariat avec l'Acsé**, gage de l'efficacité de l'action de l'ANRU : la rénovation doit obligatoirement s'accompagner de toutes les mesures sociales indispensables (accès à l'éducation, la santé, l'emploi, la culture...)
- Les **premières conventions arriveront à échéance fin 2009** (5 ans) : Bassens, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Châteauroux, Le Havre, Lyon-la Duchère, Meaux, Montauban, Tarbes ,Trélazé...
- **66 conventions et 30 avenants** ont été signés en 2008.



Rapport d'activité 2008

■ **Accompagnement dans la conduite et le suivi des projets :**

- **Centres de ressources ANRU** : 7 missions sur l'insertion, 2 sur la GUP, 4 sur la qualité urbaine et 8 sur le développement économique,
- **205 revues de projet** effectuées
- **21 points d'étapes** réalisés parmi lesquels :
Boulogne-sur-Mer, Bourges, Clichy-Montfermeil, Gennevilliers, Grenoble, Le Havre, Mantes la Jolie, Meaux, Metz, Montereau, Nantes, Orly, Toulon, Toulouse, Trappes...
- **15 interventions du Pôle d'Appui Opérationnel** :
Avignon, Cayenne, Clichy, Montfermeil, Colmar, Grigny, Le Blanc-Mesnil, Le Grand Chalon, Le Mans, Le Portel, Les Mureaux, Marseille, Melun, Nice, Saint-Quentin, Sarcelles.
- **2 outils métiers au service des chefs de projet** :
 - > **un référentiel** permet aux chefs de projet en poste d'anticiper leur évolution professionnelle et constitue un vivier de compétences.
 - > **un guide « Tandem »**, pour élus et directeurs de projet, rassemble des règles pratiques et concrètes pour mieux travailler ensemble.



Etat d'avancement du Programme au 1^{er} septembre 2009

- **470 projets validés**
- **40 milliards d'euros de travaux programmés**
- **11 milliards d'euros affectés**
- **2 milliards d'euros payés**

Etat d'avancement du Programme au 1^{er} septembre 2009

1. Etat d'avancement des dossiers

	Nombre de dossiers	Montants des projets*	Subventions ANRU
Conventions signées	335	37 078 M€	10 301 M€
Projets passés en Comité d'Engagement	375	39 842 M€	10 927 M€

	Quartiers prioritaires (a)		Quartiers supplémentaires (b)		Totaux (a) + (b)	
	Nombre de quartiers	Population	Nombre de quartiers	Population	Nombre de quartiers	Population
Conventions signées	193	2.12 M	267	1.01 M	460	3.13 M
Projets passés en Comité d'Engagement	196	2.15 M	278	1.06 M	474	3.21 M

(a) Les "189" quartiers sont en réalité composés de 215 quartiers en ZUS ou disposant d'une dérogation "art.6".

(b) La liste des 342 quartiers supplémentaires a été arrêtée par le Conseil d'Administration de l'ANRU du 12 juillet 2006 sur la base des besoins locaux recensés par les préfets de région.

* : Les montants tiennent compte des avenants. Ceux-ci sont comptabilisés au sein de la ligne correspondant à leur état d'avancement (passés en Comité d'Engagement ou signés).



Etat d'avancement du Programme au 1^{er} septembre 2009

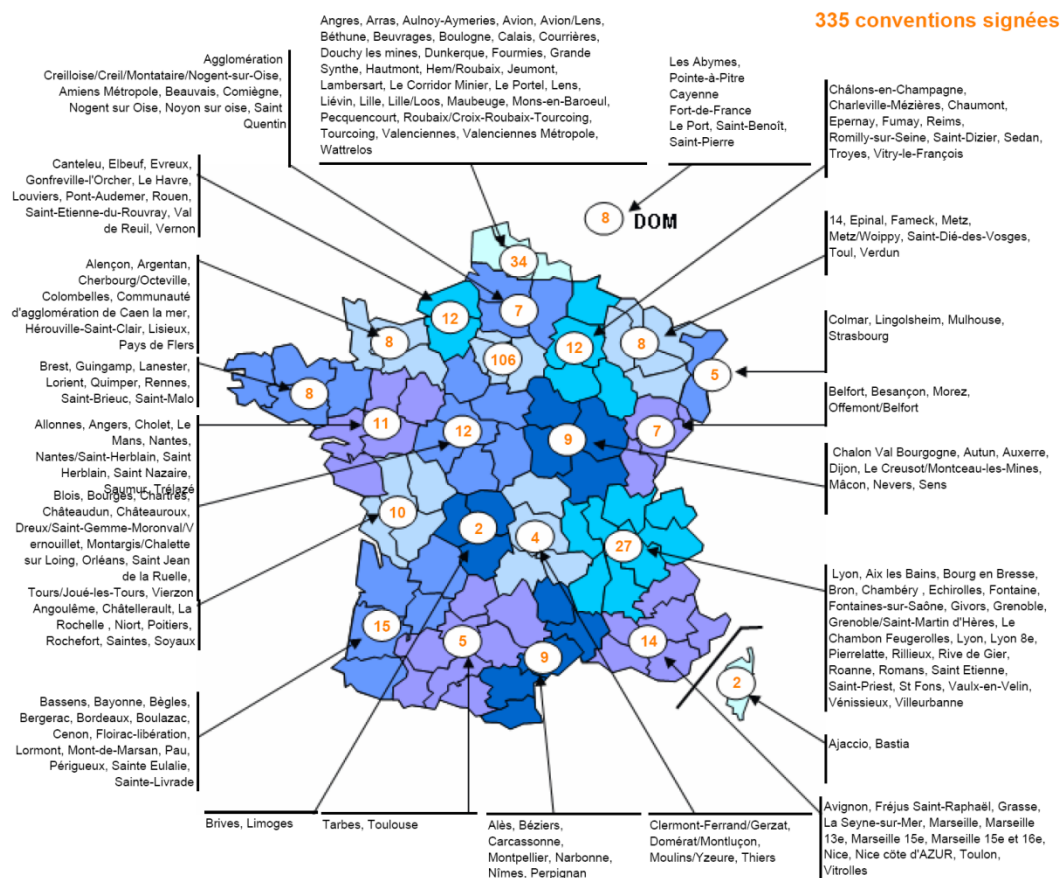
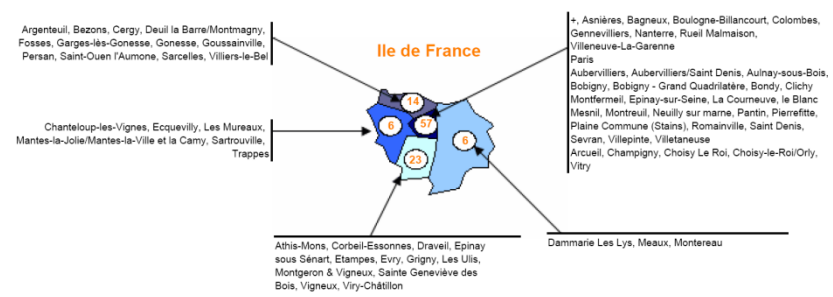
2. Opérations liées au logement

	Nombre de logements programmés (projets présentés au CE)
Production LS	122 391
Réhabilitation	292 654
Déconstruction	126 582
Résidentialisation	309 429

Etat d'avancement du Programme au 1^{er} septembre 2009

3. Répartition des conventions signées

335 conventions signées



Rapport financier 2008

■ Depuis le début du Programme, l'Agence a reçu :

- **2 100 000 milliards d'euros** de crédits de paiement à fin 2008.
- Au 31 décembre 2008, les ressources sont affectées à hauteur de **10,2 milliards d'euros**.
- Les opérations engagées ont représenté **36%** du Programme global.
- Le montant total payé à fin 2008 a été de **1,4 milliards d'euros**.

■ Evolution des mécanismes de financement

- Mise en service d'AGORA, nouveau système d'informations partagées, qui a contribué à la fluidification et à l'accélération des paiements.

■ Amplification des paiements

- Les paiements effectués en 2008 sont en progression de **plus de 50%** par rapport à 2007.



Avancement financier 2009

■ Paiements

- Fin août 2009, les paiements cumulés sont **en progression de 62 %** par rapport à l'année dernière.
- Au total, de janvier à août 2009, l'ANRU a déjà payé près de **600 millions d'euros**, soit un chiffre très proche du **montant total** versé sur toute l'année 2008.
- Les montants payés en août ont été **exceptionnellement forts** (117 millions d'euros, 3 fois plus que l'année dernière sur le même mois), **grâce à l'impact du plan de relance**.

■ Engagements

- A fin août 2009, le rythme des engagements révèle une tendance au doublement par rapport à la même période de 2008, grâce aux 350 millions d'euros supplémentaires du plan de relance.



Avancement financier 2009

■ Changement du mode de financement

- Jusqu'en 2008, les fonds de l'Agence étaient apportés par l'Etat et son partenaire majoritaire, l'UESL.
- La loi « mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » du 25 mars 2009 a modifié en profondeur le mode de financement de l'ANRU qui, pour les 3 années à venir, va reposer sur un financement provenant quasi exclusivement de l'UESL.

Effet levier du plan de relance sur la rénovation urbaine

- Le plan de relance représente pour l'ANRU **350 millions d'euros** supplémentaires pour financer le Programme National pour la Rénovation Urbaine.
 - Ces crédits vont permettre d'accélérer et de lancer, **en 2009, 1200 opérations de rénovation urbaine, réparties sur 211 communes.**
 - **181 M€** de subventions ont été attribuées à l'Ile de France.
 - **169 M€** aux autres régions.
-
- Mi-juillet 2009 : l'ensemble des **avenants** plan de relance (**373**) est signé.
 - Début septembre 2009 : plus de **400 opérations ont démarré**, dont 181 en Ile-de-France, 46 dans le Nord et 24 en Rhône-Alpes.



Effet levier du plan de relance sur la rénovation urbaine

Le plan de relance a bénéficié à la rénovation urbaine.

■ Accélération des paiements

- **66 millions d'euros** ont été versés aux maîtres d'ouvrage.

■ Accélération de la qualité et du rythme des réalisations

L'enveloppe des **350 millions d'euros** permettra notamment de traiter :

- **12 000 constructions de logements sociaux**
- **28 000 réhabilitations**
- **21 500 résidentialisations**
- **200 opérations d'aménagement**
- **150 équipements publics**
- **20 opérations commerciales**
- **100 opérations d'ingénierie**



Effet levier du plan de relance sur la rénovation urbaine

- Les 350 millions d'euros du plan de relance généreront, par effet de levier, **plus de 4 milliards d'euros de travaux** dans le secteur de la construction et de l'aménagement.
- **48 000 emplois** créés ou maintenus dans les entreprises du bâtiment.



Programme Quartiers Anciens

- Un **appel à candidatures** a été organisé afin d'arrêter une liste de quartiers éligibles.
- Près de **90 candidatures** ont été reçues. Elles seront examinées en novembre par une commission nationale qui donnera un avis au Ministre du Logement.
- **Une vingtaine de villes** devraient être retenue par décret.
- Les projets seront ensuite élaborés et approuvés selon les modalités d'intervention du PNRU.

Insertion par l'emploi

- **Les chartes d'insertion ont créé une vraie dynamique qui fait école.**
- Rappel : les habitants des ZUS doivent bénéficier de 5% du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des investissements financés par l'ANRU et de 10% des embauches directes ou indirectes.
- La charte s'appuie sur 3 principes :
 - une obligation de résultat
 - la souplesse
 - un principe de transparence
- **Effet levier de l'insertion en contribuant à l'accès à l'emploi des habitants des zones urbaines sensibles :**
plus de 6 500 personnes ont déjà bénéficié des clauses d'insertion de l'ANRU (chiffres au 30 juin 2008).

Insertion par l'emploi

■ Quelques résultats des clauses d'insertion

- **Agglomération lilloise** : une charte cadre de la métropole lilloise a été signée fin 2007. Elle institue une « cellule insertion » chargée de centraliser et mutualiser les clauses d'insertion en apportant une réponse concrète.
35% des heures d'insertion sont réalisées en embauches directes contre 30% à l'échelle nationale.
- **Beauvais** : au 31 mars dernier, 10 500 heures de travail d'insertion ont été réalisées et 34 contrats de travail signés.
- **Calais** : de nouveaux contrats de professionnalisation ont été signés.
16 jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans ont bénéficié d'un contrat professionnel en alternance, d'une durée de 10 mois et travaillent aujourd'hui à la réhabilitation de leurs quartiers.
- **Châteauroux** : la réinsertion atteint 8%, dépassant ainsi l'objectif national de 5%.
100 000 heures d'insertion ont été réalisées et 34% des emplois créés en CDI.
Une plate-forme départementale des métiers du BTP a été créée.



Insertion par l'emploi

■ Quelques résultats des clauses d'insertion

- **Montauban** : la politique de formation anticipe les besoins de main-d'œuvre des entreprises en impliquant le pôle emploi, l'AFPA et un groupement d'employeurs.
- **Nantes** : 204 personnes ont déjà bénéficié de 6600 heures d'insertion réalisées sur différents projets. A l'issue de leur parcours emploi, 70 bénéficiaires ont décroché un emploi (dont 19 en CDI), un contrat de professionnalisation ou une formation qualifiante.
- **Gennevilliers** : accompagnement de jeunes de moins de 26 ans, jeunes diplômés, demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RSA, par des « parrains » et grâce à une mise en relation directe avec des entreprises. Organisation de visites thématiques d'entreprises dédiées à un secteur d'activité particulier (BTP, transport, hôtellerie, restauration).
- **Grand-Lyon** : fort taux de retour à l'emploi grâce à un dispositif d'accompagnement de la mise en œuvre des clauses, très structuré autour des entreprises, des maitres d'ouvrage et des demandeurs d'emploi.



Insertion par l'emploi

■ Quelques résultats des clauses d'insertion

- **Strasbourg** : cellule unique en son genre gérant la clause d'insertion depuis l'accueil du public jusqu'à la mise en relation avec les entreprises et la pérennisation. Les actions permettent de dégager une offre de service globale destinée à l'entreprise.
- **Seine-et-Marne** : 200 emplois créés, dans le cadre des programmes de rénovation urbaine de Montereau, Dammarie-les-Lys, Meaux et Melun, dont 62 bénéficiaires pour Dammarie-les-Lys.
- **Seine-Saint-Denis** : parallèlement au protocole de partenariats signés entre l'Etat, l'ANPE et le Conseil Général, ce dernier a prévu d'investir 200 000 euros par an dans l'aide à l'insertion des chômeurs de longue durée, des travailleurs handicapés et des jeunes non qualifiés. Au moins 2000 personnes les plus en difficulté sur le marché de l'emploi pourraient ainsi renouer avec la vie active.



Perspectives

- **Délégation élargie aux représentants territoriaux de l'Agence** (Préfets et DDE) dans le cadre de la démarche stratégique menée par l'Agence fin 2008 et en 2009.
 - Elle s'applique aux paiements et à la gestion des avenants.
 - Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble des départements à partir du 1^{er} janvier 2010.
- **Elargissement des partenariats** : public/privé, mobilisation des aménageurs.